

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 septembre 2012**

Délibération n° 2012-3168

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Festival du cinéma 2012 - Attribution d'une subvention à l'Institut Lumière**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité**

Rapporteur : Madame Gelas

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 31 août 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Giordano, Glérén, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Albrand (pouvoir à M. Lévêque), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoïn (pouvoir à M. Barthélémy), M. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Jacquet), M. Gillet (pouvoir à M. Augoyard), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Martinez), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine).

Absents non excusés : MM. Barral, Dumas, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 10 septembre 2012**Délibération n° 2012-3168**

commission principale : développement économique

objet : **Festival du cinéma 2012 - Attribution d'une subvention à l'Institut Lumière**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 août 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Institut Lumière pour le cinéma et l'audiovisuel est une association déclarée depuis 1979. Installée depuis 1982 au cœur de Montplaisir, quartier historique de Lyon où les frères Lumière ont inventé le cinématographe, elle pour objet social à la fois la conservation et la diffusion de documents cinématographiques et audiovisuels et la diffusion de la culture cinématographique et audiovisuelle contemporaine à travers festivals et autres manifestations.

L'Institut Lumière est en charge de l'organisation du Festival Lumière depuis sa création et a déposé une demande de subvention auprès de la Communauté urbaine de Lyon pour l'organisation de cette manifestation en 2012.

a) - Objectifs

Depuis l'arrêté préfectoral du 7 mai 2009, la Communauté urbaine de Lyon dispose d'une compétence pour le soutien à des événements nouveaux d'agglomération de notoriété nationale ou internationale.

Les 5 objectifs majeurs poursuivis par la Communauté urbaine dans le cadre de sa politique événementielle culturelle sont les suivants :

- offrir des manifestations de haute qualité artistique partagées par le plus grand nombre d'habitants,
- favoriser la mise en œuvre de nouvelles pratiques culturelles, plus collectives, festives, ouvertes vers la diversité, qui viennent appuyer le désir de lien social et du vivre ensemble,
- développer des synergies sur l'ensemble du territoire, avec toutes les communes, pour faire naître un sentiment d'appartenance communautaire et, à terme, d'appartenance au pôle métropolitain,
- favoriser le rayonnement national et international de la métropole en développant une image de dynamisme et modernité,
- générer des retombées directes et indirectes sur l'économie locale (industries créatives, tourisme, etc.).

b) - Compte rendu des actions réalisées au titre de la précédente édition en 2011 et bilan

Par délibération n° 2011-2305 du 27 juin 2011, le Conseil de communauté a attribué une subvention de 1 100 000 € à l'Institut Lumière pour le Festival Lumière 2011. Par ailleurs, dans le cadre de la promotion de la Communauté urbaine comme métropole d'événements, plusieurs actions visant à accroître la visibilité de la manifestation ont été financées directement par la Communauté urbaine pour 80 000 € environ.

La troisième édition du Festival de cinéma Lumière s'est déroulée du 3 au 9 octobre 2011 et les principaux éléments de bilan sont les suivants.

Un festival populaire et festif avec un public nombreux

Le succès auprès du public s'est confirmé en 2011. On a ainsi pu constater à la fois une stabilisation de l'audience dans les salles avec 57 000 billets émis (56 000 en 2010) et une croissance dans les autres lieux : près de 23 000 visiteurs dans les villages de jour (19 000 en 2010), 2 000 visiteurs pour le Musée des moulages qui présentait des affiches sorties pour la première fois des collections de l'Institut Lumière, 1 000 participants dans les centres culturels et 3 000 élèves lors des séances pédagogiques.

Au total, on peut donc estimer que le Festival a attiré près de 86 000 participants (75 000 en 2010), la croissance du public s'étant faite en dehors des séances de projection, dans les diverses manifestations qui entourent le Festival.

Le taux de satisfaction mesuré avec une enquête auprès du public a montré que celui-ci atteignait 97 %, au même niveau que la première édition, ce qui constitue un excellent score.

Une programmation d'excellence autour du patrimoine cinématographique

Les 36 salles de cinéma partenaires sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine ainsi que les 3 grandes salles (la Halle Tony Garnier, l'auditorium et l'amphithéâtre de la Cité internationale) ont présenté dans 212 séances (175 en 2010) : 99 films (88 en 2010), alliant films rares et succès populaires.

Les liens privilégiés de l'Institut Lumière avec les distributeurs ont permis des présentations majoritairement en copies neuves ou restaurées et, notamment, 2 rétrospectives autour de Jacques Becker et William Wellman.

La Halle Tony Garnier a réuni 80 personnalités du cinéma pour la soirée d'ouverture avec la projection de "The artist" en présence de l'équipe de tournage. "La guerre des boutons" destinée aux enfants, la "Nuit de la Science fiction" destinée plutôt aux moins de 25 ans, ainsi que la séance de clôture avec "Cyrano de Bergerac" ont réuni chacune près de 5 000 personnes. Enfin, 2 500 personnes étaient présentes à l'amphithéâtre de la Cité internationale pour la remise du prix Lumière à l'invité d'honneur 2011, monsieur Gérard Depardieu.

Une offre foisonnante et diversifiée sur de nombreuses communes de la Communauté urbaine

Le Festival s'est installé dans 38 salles de cinéma sur 22 communes (21 en 2010). Dans les 2 salles de cinéma hors Lyon, l'audience est restée stable avec 3 500 entrées (3 200 en 2010) malgré une véritable amélioration de la préparation des séances, des efforts mis dans la communication et une meilleure implication des salles, alors que les séances étaient plus nombreuses (32 en 2011 pour 23 en 2010).

Afin de transmettre l'amour du cinéma, 71 invités prestigieux ont sillonné le territoire pour participer à des rencontres avec le public lors de 152 séances de projection (126 en 2010), ce qui montre aussi l'intérêt grandissant des personnalités du cinéma pour ce festival.

Parallèlement, l'offre du Festival a été considérablement enrichie et diversifiée :

- des expositions et des ateliers ont été organisés en liaison avec les communes, dans les centres culturels ou médiathèques (Charbonnières les Bains, Mions, Chassieu, Rillieux la pape, Oullins, Francheville, etc.) ainsi qu'au Grand casino de Lyon,
- de nombreuses rencontres avec des auteurs et critiques ont été organisées dans le village du Festival mais aussi à Craponne, Saint Priest, Neuville sur Saône ainsi que 2 master-class à destination des étudiants,
- des actions pédagogiques sur les films du Festival ont été organisées dans les collèges de l'agglomération.

Un rendez-vous pour les professionnels

Avec la mise en avant des plus belles restaurations de films de l'année, le Festival s'impose aussi comme un rendez-vous important pour les professionnels du cinéma de patrimoine : 1 200 professionnels étaient présents (1 000 en 2010).

Pour la première fois, le Festival a accueilli la conférence annuelle de Europa Distribution qui a réuni 90 distributeurs en provenance de 25 pays sur le thème de l'innovation dans la distribution cinématographique.

La foire aux DVD installée au village du Festival a constitué une vitrine emblématique pour les éditeurs avec près de 3 500 titres proposés par 46 éditeurs différents.

Un rayonnement national et international

Le rayonnement a été porté à la fois par les 70 personnalités invitées de l'Institut Lumière qui constituent d'excellents relais de communication et la parution de 240 articles de la presse nationale et internationale (170 en 2010).

Des marges de progrès existent certainement pour développer un public national, au-delà de la Région Rhône-Alpes, qui, en 2011, n'a représenté que 6 % du public total. Des pistes d'amélioration doivent s'envisager en liaison avec l'office du tourisme.

Une implication croissante du milieu économique

Le partenariat et le mécénat ont représenté un apport de 700 000 € (pour 400 000 € en 2010), ce qui constitue un réel succès dans le contexte économique actuel peu favorable. Près de 80 entreprises ont ainsi été mobilisées et une vingtaine de manifestations spécifiques ont été organisées à leur intention.

c) - Programme d'actions pour l'édition 2012

La 4^e édition du Festival se déroulera du 15 au 21 octobre 2012. A cette occasion, la Communauté urbaine exprime les objectifs généraux complémentaires suivants :

- participer à augmenter la participation du public dans les salles hors Lyon,
- élargir les publics en touchant la catégorie des moins de 26 ans et particulièrement les étudiants,
- développer les actions avec la filière économique constituée sur l'agglomération autour de l'image et du cinéma (liens avec Imaginove, Pixel, etc.).

Cette année, le Festival s'installera dans 36 salles de cinémas de la Communauté urbaine, sur 20 Communes de la Communauté urbaine (dont le multiplexe Confluence). Des personnalités du cinéma, toujours plus nombreuses, seront présentes pour introduire et commenter les films.

Des rétrospectives autour de Vittorio De Sica, de Dean Martin et de Max Ophuls ainsi que les plus belles restaurations de 2012 permettront au public de découvrir ces chefs d'œuvre du cinéma.

Comme pour les autres éditions, des séances de grande ampleur (Halle Tony Garnier, auditorium, amphithéâtre de la Cité internationale), offrant une capacité de 2 000 à 5 000 places, ponctueront la semaine.

Un nouveau village de jour installé dans l'Hôtel Dieu complètera le dispositif des 2 villages déjà installés dans le parc de l'Institut Lumière et sur les berges du Rhône. De plus, un journal quotidien "rue du premier film" réalisé par des étudiants de Science politique et de l'Ecole normale supérieure sera diffusé en ville et à la sortie des salles de cinéma ; il rendra compte des rendez-vous de la veille, des paroles d'artistes, des séances du jour à ne pas manquer, etc.

De nouvelles actions de communication et d'information seront menées dans les Communes avec les directeurs des salles ainsi qu'avec les services du Groupement régional d'actions cinématographiques (GRAC). Des expositions et des rencontres sont prévues dans une douzaine d'équipements culturels communaux (bibliothèque, espace culturel, médiathèque, etc.) participant au développement d'un esprit festivalier sur tout le territoire.

Les séances des master class, les liens avec l'université, l'Ecole nationale supérieure des arts techniques du théâtre (ENSATT) se multiplieront et devraient traiter particulièrement des nouveaux modes de diffusion : Imaginove sera un partenaire actif de ce dispositif.

Dans les lycées et les collèges, des intervenants de l'Institut Lumière seront à disposition des établissements pour préparer les élèves avant qu'ils se rendent à la séance choisie.

Le tarif des séances, qui était resté identique depuis la première édition sera relevé, passant de 5 à 6 €, les actions en faveur de l'accréditation ouvrant droit à des places à 5 € (au lieu de 4 € en 2011) seront poursuivies pour fidéliser le public.

Des actions de communication et de presse plus nombreuses, en direction d'un public national et international, seront organisées afin d'élargir le rayonnement et la notoriété du Festival. Plusieurs colloques et

rencontres pour les professionnels sont déjà prévus : le congrès d'Europa distribution, une rencontre des médiathèques européennes, une préfiguration d'un marché du film classique, etc.

d) - Budget de la manifestation

Le budget total de la manifestation est de 2 923 000 € en 2012. L'augmentation des dépenses par rapport à l'édition 2011 porte prioritairement sur la programmation artistique et sur la communication.

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de 1 200 000 €, soit une augmentation de 100 000 € par rapport à 2011. Cette augmentation de la participation de la Communauté urbaine doit permettre de pérenniser la diffusion de la manifestation sur l'ensemble du territoire et auprès des différents publics et de stabiliser le volet professionnel de celle-ci.

Recettes	Réalisé 2011 (k€)	Prévisionnel 2012 (k€)
Communauté urbaine de Lyon	1 100 000	1 200 000
Région Rhône-Alpes	250 000	250 000
Conseil général du Rhône	100 000	40 000
ressources propres de l'Institut Lumière (mise à disposition de personnel et de locaux)	265 000	165 000
billetterie	254 000	285 000
mécénat et partenariat	719 000	830 000
autres (produits dérivés, livres, échanges marchandises)	155 000	153 000
Total	2 843 000	2 923 000
Dépenses	Réalisé 2011	Prévisionnel 2012
programmation artistique	677 000	747 000
communication	739 000	799 000
services des publics	299 000	247 000
partenariats	67 000	73 000
professionnel	224 000	221 000
technique	149 000	149 000
services généraux	110 000	109 000
locaux	560 000	560 000
équipements	18 000	18 000
Total	2 843 000	2 923 000

La convention de subvention à passer avec l'association, comprend une grille d'indicateurs de la manifestation au regard des objectifs généraux énoncés ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

Où l'intervention de madame le rapporteur précisant que :

Dans le **b) - Compte rendu des actions réalisées au titre de la précédente édition en 2011 et bilan** de l'exposé des motifs, il convient de lire, dans le paragraphe commençant par "Le Festival s'est installé dans 38 salles de cinéma sur 22 communes, etc." la phrase suivante :

- "Dans les 24 salles de cinéma hors Lyon, etc.",
au lieu de :
- "Dans les 2 salles de cinéma hors Lyon, etc." ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - les modifications proposées par madame le rapporteur,
- b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 200 000 € au profit de l'Institut Lumière dans le cadre de la 4° édition du Festival du cinéma qui se déroulera du 15 au 21 octobre 2012,
- c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Institut Lumière définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercices 2012 et 2013 - compte 6574 fonction 314 - opération n° OP02O0939.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2012.